



Nations Unies

# Assemblée générale

## AG/EF/3273

---

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

---

### Deuxième Commission

39<sup>e</sup> séance – après-midi

/...

La Commission économique et financière (Deuxième Commission) s'est réunie aujourd'hui pour adopter 11 projets de résolution relatifs à des enjeux de développement et de protection du climat, dont elle était saisie pendant ses travaux. À l'exception d'un texte, présenté par l'État d'Israël et relatif aux technologies au service du développement, tous les autres projets de résolution ont été adoptés sans vote par les délégations.

/...

### PRÉSENTATION ET ADOPTION DE PROJETS DE RÉOLUTION

/...

À l'issue d'un vote, par 131 voix pour, aucune voix contre et 37 adoptions, la Deuxième Commission a adopté le projet de texte intitulé « **Les technologies agricoles au service du développement** » ([A/C.2/64/L.21/Rev.1\\*](#)). Par ce texte, l'Assemblée générale soulignerait l'importance de la collaboration, du partage de l'information et de la diffusion des résultats des travaux de recherche consacrés aux technologies agricoles ainsi que d'une consultation à grande échelle au moment de définir les programmes de recherche mondiaux.

/...

### Explications de position

Avant le vote, la représentante d'Israël s'est réjouie des « soutiens nombreux » recueilli par ce projet de résolution, ce qui, a-t-elle poursuivi, atteste de l'importance de cet enjeu et des travaux de la Deuxième Commission.

S'exprimant lui aussi avant le vote, au nom du Groupe des pays arabes dont il assure la présidence, le représentant de l'Iraq a expliqué à l'avance leur position de s'abstenir à l'occasion du vote sur ce projet de résolution. Le Groupe des pays arabes déplore, a-t-il dit, la concurrence entre celui-ci et un autre projet de texte présenté par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il a également relevé que le projet de résolution soumis au vote ne « tient compte ni des intérêts des pays développés, ni de ceux des pays en développement ». Le représentant de l'Iraq a également regretté le fait que l'État d'Israël, « dernière puissance occupante de l'histoire moderne », profite de la tribune des Nations Unies pour tirer des retombées, au plan politique, d'une initiative très importante pour les pays en développement. Ce pays, a-t-il poursuivi, exploite à son profit l'enjeu des technologies au service du développement, alors même

qu'il soumet le peuple palestinien à un traitement cruel et contrarie le développement agricole dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé. Le Président du Groupe des États arabes a conclu son intervention en déclarant que l'État d'Israël n'a aucune légitimité sur et ne porte en réalité aucun intérêt aux questions de développement agricole ni à celles relatives au transfert de technologies dans vers pays du Sud. Il a estimé que voter en faveur de ce projet de résolution encourageait l'État d'Israël à continuer à occuper les territoires palestiniens notamment.

Après le vote, la représentante d'Israël s'est félicitée de son résultat et des efforts ayant mené à son adoption. Le large éventail de coauteurs de ce projet de résolution, venant de pays du Nord et du Sud, souligne l'importance de ce texte et des recommandations qui y sont contenues, a-t-elle poursuivi. La représentante d'Israël a enfin estimé que le fait qu'aucun pays n'ait voté contre ce projet de texte était une bonne nouvelle. Ceci marque le début du chemin à parcourir, a-t-elle également souligné.

/...

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel